

AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES





REGION POITOU-CHARENTES

Bulletin technique n°32 du 16 Décembre 1998- 2 pages

CEREALES

Limaces

Une forte activité est observée depuis une semaine, **surveiller les levées tardives**.

Pucerons

Situation

A la tour de Biard, le vol est interrompu depuis un mois.

En parcelles, des observations très récentes montrent :

- l'absence de pucerons pour les parcelles au stade levée à 1-2 feuilles ; il en est de même dans les parcelles protégées (Gaucho ou traitement en végétation) actuellement au stade 3 feuilles à début tallage. Aucune recolonisation n'a donc eu lieu ;

- la présence de pucerons avec une fréquence de **3 à 10 %** de pieds porteurs en parcelles au stade 3 feuilles à début tallage **non protégées** à ce jour.

Préconisation

- Intervenir rapidement dans les rares parcelles au stade 3 feuilles à début tallage **non protégées**.

- Aucune intervention n'est actuellement justifiée dans les autres situations (levées tardives et levées précoces protégées). Le risque que ces parcelles soient colonisées ultérieurement est très faible.

Des observations complémentaires sont à envisager pour vérification en priorité dans les parcelles proches de repousses de céréales surtout si les conditions climatiques actuelles se maintiennent durablement.

TOUTES CULTURES

Campagnols

Situation

Les piégeages et notations visuelles effectués depuis le 1er Décembre confirment la tendance observée dès Septembre : densités élevées, voire dangereuses, notamment dans les bordures enherbées des routes et chemins (bermes).

1/ RESULTATS DES PIEGEAGES

Trois secteurs sont concernés :

A - Ruffec/Vouharte : du 30/11 au 4/12/98 (20 lignes de pièges) ;

B - Villiers/Echiré : du 07 au 10/12/98 (7 lignes) ;

C - Aiffres/Chizé : du 07 au 10/12/98 (13 lignes) ;

D - Surgères/Loulay/La Charrière : du 23 au 25/11/98 (9 lignes).

● ***Densités moyennes à l'hectare par milieu et par secteur***

Jeunes semis (colza uniquement)

A = 0/ha , B = 50/ha, C = 0/ha.

Prairies (luzernes, RGI, prairies naturelles)

Secteurs	Jeunes prairies	Prairies âgées	Extrêmes
A	194	230	50 à 550
B	300	150	150 à 325
C	333	200	50 à 525
D	125	125	0 à 450

Refuges (**bermes**, jachères,friches)

A - 152/ha (extrêmes : 0 à 325/ha) ;

B - 316/ha (extrêmes : 150 à 400/ha) ;

C - 308/ha (extrêmes : 50 à 675/ha) ;

D - 175/ha (extrêmes : 75 à 225/ha).

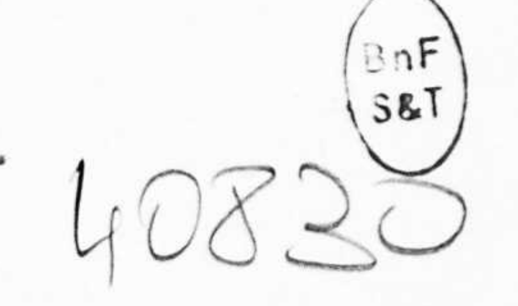
CEREALES
Pucerons :
Présents dans quelques situations

Service Régional de la Protection des Végétaux
13 route de la Forêt
86580 BIARD
☎ : 05.49.62.98.25
Fax : 05.49.62.98.26

Imprimé à la station d'Avertissements Agricoles de POITOU-CHARENTES

Le Directeur-Gérant :
L. JUILLARD CONDAT

Publication périodique
C.P.P.A.P. n° 2139 AD
ISSN n°02294 470



● ***Indices de reproduction (% de mâles actifs)***

Secteurs	Femelles	Mâles
A	48	36,6
B	21	68,4
C	45,3	54,2
D	23	38

2/ RESULTATS DES NOTATIONS VISUELLES - NIVEAUX D'INFESTATION

Un seul secteur est concerné : Thouars/Airvault (notations du 14/12/98 dans 16 parcelles).

DATES des NOTATIONS	MILIEUX	NOMBRE DE PARCELLES PAR CLASSE			NOTE NOYENNE PAR BIOTOPE
14/12/98	Prairies (luzernes, RGI)	4	2	1	12,6
	Refuges (bermes)	2	3	4	18,8
08/09/98 **(Rappel)**	Prairies (luzernes)	6	1		6,8
	Refuges	0	8	1	19,0

* Nombre moyen d'intervalles avec fécès, par parcelle
Faible : < 1/3 de la parcelle colonisée (< 12 intervalles avec fécès) ;
Moyen : entre 1/3 et 2/3 de la parcelle colonisée (de 12 à 22 intervalles avec fécès) ;
Fort : foyers très rapprochés ; plus des 2/3 de la parcelle colonisée (de 23 à 33 intervalles avec fécès).

3/ COMMENTAIRES

En comparant les résultats des piégeages et notations visuelles effectués en Septembre et Décembre pour les secteurs d'Aiffres/Chizé et de Thouars/Airvault, on constate que :

- les densités moyennes en **prairies** sont passées de 108 à 266/ha sur Aiffres/Chizé ;
- Sur Thouars/Airvault, le niveau moyen d'infestation **a doublé en prairies** ;
- les densités observées dans les refuges sont légèrement supérieures ou égales à celles relevées en Septembre.
- **les indices de reproduction** restent **élevés pour l'époque**.

Préconisation
Traiter maintenant les **bermes infestées** et les **foyers actifs en prairies** en respectant les consignes figurant dans le bulletin du 24/09/98.





LE SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX VOUS SOUHAITE DE BONNES FETES ET VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR 1999

